ACADÉMIE
DE REIMS
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat
Direction de la performance et des moyens
Division des examens et concours
DEC2 – bureau des examens professionnels

Le recteur de l'académie de Reims,

Vu les articles D.337-125 à D.337-138-1 du Code de l'éducation relatifs au brevet des métiers d'art ;

ARRÊTE

Article 1er :

Le registre d'inscription aux épreuves du diplôme national brevet des métiers d'art au titre de la session 2027 sera ouvert du lundi 12 octobre 2026 (09h00) au vendredi 13 novembre 2026 (16h00).

Article 2 :

Les candidats demanderont leur dossier d'inscription auprès du bureau des examens professionnels du rectorat de Reims, par courriel à l'adresse suivante : ce.dec2@ac-reims.fr.
Le dossier d'inscription, dûment complété et accompagné des pièces justificatives requises, devra être retourné au bureau des examens professionnels au plus tard le mercredi 25 novembre 2026, le cachet de la poste faisant foi.

Article 3 :

Madame la cheffe de la Division des Examens et Concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Reims, le 29 septembre 2026

Pour le recteur et par délégation,
La cheffe de la division des examens et concours

Elza van de Vijver